

Accompagner la scolarité



Le travail scolaire et le travail à la maison

- Votre enfant aura entre 30 min et 1h de travail à effectuer le soir à la maison.
- □ Le travail scolaire (leçons et devoirs) est obligatoire.
- Il devra s'organiser pour gérer son temps, s'avancer dans ses devoirs



Quelques conseils pour suivre la scolarité de votre enfant

- (au début), Préparer son cartable avec lui le soir
- Faciliter l'organisation de son travail
- Regarder son agenda et les cahiers de textes sur PRONOTE
- Viser son carnet de liaison régulièrement
- Vous assurer que tout va bien, le rassurer
- · Rencontrer les enseignants
- Valoriser ses réussites
- Limiter l'accès aux écrans, notamment le téléphone portable le soir (sommeil)
- Le faire lire, lire et encore lire...



, Le dispositif Devoirs Faits

DEVOIRS FAITS



adressé aux **élèves volontaires**



en lien avec les parents



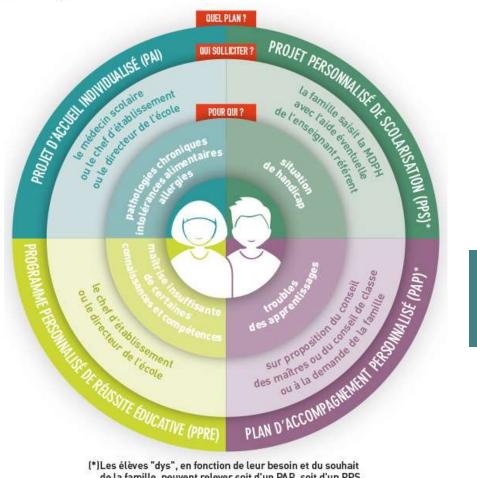
volume horaire fixé par l'établissement

étude accompagnée et encadrée

pour faire les devoirs en veillant à l'articulation avec le travail personnel dans la classe rend explicites les attendus scolaires du travail personnel de l'élève prise en charge possible :
professeurs, personnels
d'établissement, assistants
d'éducation, volontaires
du service civique,
associations partenaires,
etc.



Accompagner les besoins particuliers



L'ÉDUCATION INCLUSIVE Des parcours toujours plus inclusifs pour les élèves et les étudiants en situation de handicap

Merci de signaler toute situation particulière pour que le parcours de l'élève soit adapté.

(*)Les élèves "dys", en fonction de leur besoin et du souhait de la famille, peuvent relever soit d'un PAP, soit d'un PPS.



La communication avec le collège

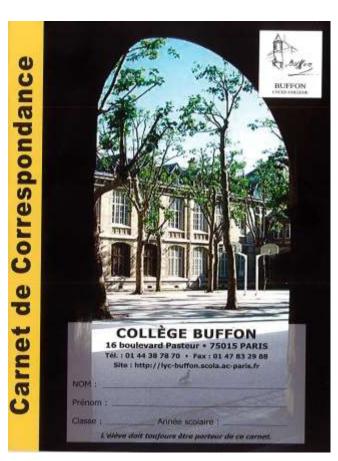


La communication des informations : le carnet de correspondance

C'est le carnet de suivi d'un l'élève au collège

Il sert à:

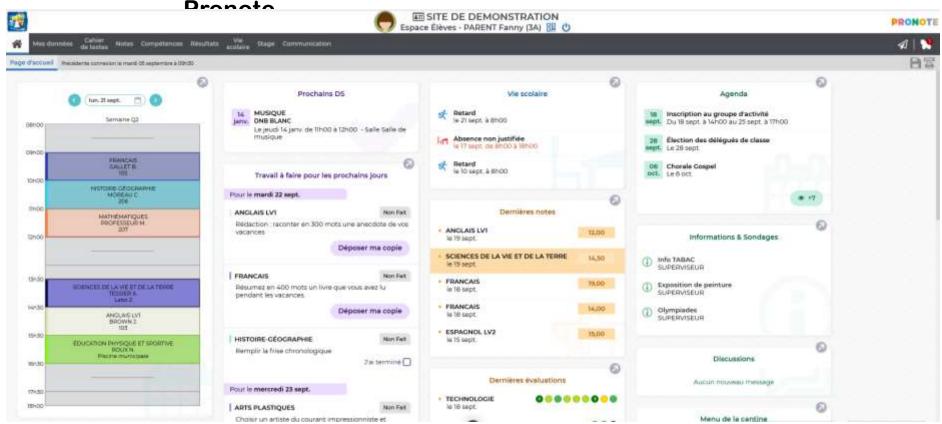
- Justifier et prévenir des absences et les retards
- Transmettre demandes de rendez-vous avec les professeurs
- Correspondre avec les équipes pédagogiques
- La transmission des documents
- Permettre la connaissance du règlement intérieur
- Porter à la connaissances des parents les remarques sur le comportement de leur enfant
- Il est exigé à chaque entrée et sortie des élèves.
- Le carnet de correspondance doit être regardé chaque semaine par les parents pour faciliter la liaison entre les parents et l'établissement





La communication des informations : l'ENT / Pronote

Vous aurez accès au cahier de textes en ligne, aux notes, absences et retards de votre enfant via l'application en ligne,





Les demandes de RDV

Avec un professeur

Via le carnet de correspondance

Avec un un CPE

Via le carnet de correspondance ou en appelant au standard

Avec le service médical

En appelant au standard

Avec la psychologue de l'éducation nationale (permanence le jeudi)

RDV à prendre auprès des CPE

Avec la direction

sur rendez-vous au secrétariat

Notre standard **01 44 38 78 70**

Le site internet de la cité scolaire : http://www.lycee-buffon.fr

Adresser un courriel : ce.0750693w@ac-paris.fr



La vie scolaire au collège

La Vie Scolaire c'est tout ce qui se passe en dehors des cours ; elle recouvre donc tous les moments où l'élève n'est pas en classe avec un professeur :

les entrées et les sorties,

les déplacements dans le collège,

les récréations,

les inter-cours,

la demi-pension,

les permanences...



L'association sportive scolaire

Les collégiens qui ont envie de pratiquer une activité sportive en plus des cours obligatoires d'EPS peuvent se tourner vers une association sportive scolaire (AS).

Elle propose aux élèves la pratique d'un ou de plusieurs sports chaque semaine, tout au long de l'année et tout particulièrement le mercredi après-midi. Le sport scolaire est complémentaire des enseignements d'EPS.

Une **formation à l'arbitrage** est mise en place certifiée par un diplôme de "jeune officiel UNSS" (Union nationale du sport scolaire)

BASKET	TENNIS DE TABLE BADMINTON	ESCALADE	TIR A L'ARC	BOXE FRANCAISE	FUTSAL



Informations diverses



Rencontre de rentrée avec l'équipe pédagogique

Lundi 19 septembre 2022 à 17h15



Elections des représentants des parents d'élèves

Vendredi 7 octobre 2021
Vote électronique
ou lors de cette journée de 8 h à 12 h





Merci pour votre attention

Catherine Gay-Boisson

Proviseure

Caroline Abiven de Noray

Principale adjointe